



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Ajaccio le 4 septembre 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur pédagogique régional d'EPS

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement  
Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

## Lettre de rentrée - Septembre 2017

### **OBJET : Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS. Année Scolaire 2017-2018**

Rectorat

Secrétariat Pôle  
Pédagogique  
Anne-Marie DINELLI

Inspection pédagogique  
régionale  
Education physique et  
sportive

Dossier suivi par :  
Alain COSTANTINI,  
IA.IPR-EPS

EPS.AC/AMD/n°2017-178

Téléphone  
04 95 50 34 73  
Télécopie  
04 95 51 27 06

E-mail  
alain.costantini@ac-  
corse.fr

Bd Pascal Rossini  
BP 808  
20192-AJACCIO  
CEDEX 4

A l'occasion de cette rentrée scolaire 2017, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année scolaire faite de réussites et de satisfactions professionnelles, et, plus particulièrement, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie de Corse et aux enseignants stagiaires qui entrent dans le métier.

Cette lettre de rentrée rappelle les éléments à prendre en compte pour veiller dans chaque établissement à une organisation efficiente et un enseignement de l'EPS respectueux des textes nationaux en vigueur.

Ces différentes orientations pédagogiques doivent servir de support à un **conseil d'enseignement** programmé dès les premiers jours de l'année scolaire 2017-2018.

Des **annexes** rappellent le contenu des listes nationales et académiques d'APSA concernant les programmes et les différents examens.

Sont également mentionnées les coordonnées des structures ou des contacts engagés dans le pilotage partagé de l'EPS au niveau académique.

Chaque établissement me communiquera, **exclusivement par courriel** le nom et les contacts **du professeur coordonnateur avant le mardi 12 septembre.**

Le **site EPS de l'Académie** permet de suivre l'actualité de l'EPS et de prendre connaissance à tout moment, des ressources disponibles de l'Académie :

[http://www.ac-corse.fr/EPS\\_20](http://www.ac-corse.fr/EPS_20)

De plus, deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- le **site du bulletin officiel** vous permet de retrouver les références des textes parus au B.O. depuis 1987 et l'intégralité des textes depuis janvier 1998 à partir de l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>
- le **site pédagogique** du ministère de l'Education Nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/>

Comme lors des années scolaires précédentes, des journées de travail à l'initiative de l'inspection pédagogique réuniront les coordonnateurs et différents enseignants.

Alain COSTANTINI

Copie :  
IA-DASEN, UNSS, STAPS

**Cette année encore, les IA-IPR de l'Académie de Corse ont choisi d'introduire chaque lettre de rentrée disciplinaire par un préambule commun.**

L'année scolaire qui commence sera marquée par un certain nombre d'évolutions, pédagogiques et administratives, amorcées en 2016-2017.

### **Les pratiques pédagogiques**

#### **- EPI et AP :**

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 juin 2017, le conseil d'administration peut désormais décider, après consultation du conseil pédagogique, de la répartition horaire entre l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires. Il est possible de proposer un EPI en classe de 6<sup>ème</sup>, et un EPI au minimum doit avoir été suivi au cours du cycle 4. Contrairement à l'année scolaire 2015-2016, les thèmes sont laissés au libre choix des équipes.

Au vu du travail déjà effectué dans vos établissements respectifs, les IA-IPR vous encouragent à poursuivre la réflexion didactique et pédagogique engagée.

En effet, l'hétérogénéité des publics dont vous avez la charge demeure, et avec elle la nécessité de la différenciation pédagogique et de la démarche de projet, afin de garantir à tous les meilleures chances de réussite.

#### **- Le programme Devoirs Faits :**

Il devra permettre à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux. Le programme sera mis en place dans tous les collèges au lendemain des vacances de Toussaint 2017.

Les réponses de vos établissements à la consultation lancée par les IA-DASEN de nos deux départements nous aideront dans notre réflexion, et nous permettront de vous accompagner au mieux pour définir les objectifs et les modalités de cette aide apportée aux élèves.

#### **- Le Livret Scolaire Unique :**

**Le livret scolaire unique, que vous avez commencé à utiliser en 2015-2016, regroupe, pour chaque cycle :** les bilans périodiques du cycle en cours, les bilans de fin des cycles précédents et, en première année d'un cycle, les bilans périodiques de l'année précédente, ainsi que les attestations obtenues.

Au-delà des aspects techniques, avec lesquels vous vous familiariserez rapidement, il est important de donner du sens à l'utilisation de cet outil, en faisant acquérir des compétences à vos élèves, en évaluant celles-ci, et en formulant des appréciations qui aideront les élèves à progresser.

Nous rappelons ici que les notes chiffrées et l'évaluation de compétences ne sont pas antinomiques, et que ce type d'évaluation ne saurait se réduire à l'expérimentation des classes sans notes.

### **Les nouvelles modalités d'accompagnement et d'évaluation des enseignants**

Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) dans la fonction publique est progressivement mis en œuvre depuis janvier 2017. Il concerne les personnels enseignants, d'éducation et psy-EN, les fonctionnaires de l'enseignement scolaire public ou leurs correspondants dans l'enseignement privé sous contrat.

Conformément au **décret n° 2017-786 du 5 mai 2017**, outre les inspections prévues afin de procéder à l'évaluation des enseignants dans le cadre du PPCR, les IA-IPR continueront à procéder à des visites afin d'accompagner, de former et de conseiller les enseignants, et de les préparer aux rendez-vous de carrières.

Comme lors de la précédente année scolaire, lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements – **collèges et lycées** –, l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, ...) porteront principalement sur :

- Les **pratiques d'évaluation** des apprentissages et des acquis des élèves ;
- La prise en compte de la **diversité des élèves** et des **modes d'apprentissage** ;
- La **mise en activité des élèves** au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- La **place du numérique** dans les choix didactiques et pédagogiques, et notamment l'utilisation de l'ENT ;
- La mise en œuvre d'un **travail d'équipe**, pédagogique et éducatif, cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- L'implication de tous dans la **construction des parcours** des élèves.

**Les IA-IPR continueront à vous accompagner dans l'analyse de vos pratiques pédagogiques pendant cette année scolaire, que nous vous souhaitons riche en expériences et satisfactions professionnelles.**

## Les ORIENTATIONS MINISTERIELLES

Année scolaire 2017-2018 - Pour l'**École de la confiance**

« **La confiance est la clef du bon fonctionnement d'une société ; elle est aussi la clef du bon fonctionnement de l'École. Pour y parvenir, il faut enclencher un cercle vertueux.** »

**Trois mots peuvent guider pour faire émerger cette école de la confiance** : la République, les excellences et la bienveillance.

- « **La République** d'abord, qui doit garantir à chaque élève qu'il quittera l'école primaire en maîtrisant les savoirs fondamentaux, c'est-à-dire la capacité à lire, écrire, compter qui s'accompagne d'une compétence sociale dont le socle est le respect d'autrui (...) ;
- **Les excellences** ensuite. Chaque élève a un talent ; l'école doit lui permettre de le trouver et de le cultiver. Pour emmener chaque élève au plus loin de son talent et lui permettre d'atteindre l'excellence, il faut donner davantage de liberté afin que les réponses éducatives puissent être mieux adaptées aux réalités du terrain et aux besoins des élèves (...) ;
- **La bienveillance** enfin, qui est complémentaire des mots "République" et "excellences", parce que derrière le mot de "bienveillance" il y a celui de la personnalisation des parcours de chaque élève. »

Cf. le Dossier de rentrée du MEN :

<http://www.education.gouv.fr/cid119317/annee-scolaire-2017-2018-pour-l-ecole-de-la-confiance.html>

## Les ORIENTATIONS ACADEMIQUES

L'année 2017 verra la parution du nouveau projet académique pour la période 2017-2022.

**Cadre commun devant orienter l'action de tous**, qu'elle soit individuelle ou collective, le projet académique doit permettre à la communauté éducative de mener une action coordonnée et partagée au service de la réussite des élèves.

Fruit d'un large travail collaboratif et de concertation, ce projet articulera « champs de réflexion, ambitions et pôles stratégiques ».

### **QUATRE CHAMPS DE RÉFLEXION**

*(1) les pratiques pédagogiques et éducatives et la qualité des apprentissages*

*(2) la fluidité et l'adaptation des parcours*

*(3) l'action des personnels, la formation et la politique des ressources humaines*

*(4) l'action de l'institution, l'évolution et l'adaptation de la gouvernance en fonction des nouvelles configurations territoriales.*

### **QUATRE AMBITIONS POUR LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES**

*Ces 4 axes seront dévoilés dans le courant du mois de rentrée 2017 et feront l'objet d'une communication particulière.*

### **QUATRE PÔLES STRATÉGIQUES AU SERVICE DE CES AMBITIONS**

- Vie Scolaire et Egalité des Chances
- Langues et cultures
- Sciences et environnement
- Numérique éducatif et développement

Cf. Livret de rentrée 2017 :

[http://www.ac-corse.fr/Livret-de-rentree-2017\\_a4769.html](http://www.ac-corse.fr/Livret-de-rentree-2017_a4769.html)

## L'enseignement de l'EPS

**Dans la continuité des lettres de rentrée depuis 2010**, les principes généraux et réglementaires demeurent inchangés et doivent être respectés, relativement :

- **aux horaires d'enseignement** (Lettre de rentrée 2010)
- **aux programmes du lycée GT et de la voie PRO** (Lettre de rentrée 2011)
- **au caractère obligatoire de l'enseignement de l'EPS** (Lettre de rentrée 2011)
- **à l'enseignement de la natation** (Lettre de rentrée 2011)
- **à la sécurité** (Lettre de rentrée 2012)
- **au cahier de texte numérique** (Lettre de rentrée 2013)
- **à la pratique pédagogique** (Lettre de rentrée 2013)
- **à l'attestation scolaire de savoir nager** (Lettre de rentrée 2015)

### ➤ Le COLLEGE

#### **Organisation – Suivi de l'enseignement**

Le « DossierEtablissement » de l'application informatique « CollègeEPS » sera adressé pour le **jeudi 5 octobre 2017**.

Un courrier est à venir sur les modalités.

#### **Projets pédagogiques rénovés**

La publication des programmes de cycles en novembre 2015 a imposé un travail de réécriture des projets pédagogiques EPS.

Au-delà d'une réécriture, il s'agit bien de repenser l'enseignement de l'EPS au collège au regard des attentes liées à la construction des compétences du socle commun et à une programmation pertinente des champs d'apprentissage sur les différents cycles.

Une attention particulière doit être portée aux modalités, procédures et objets de l'évaluation dans l'optique à la fois de l'intégrer aux processus d'apprentissage des élèves et de validation des compétences du socle commun.

Le travail entamé au niveau académique en équipe pédagogique en avril 2016 puis avec les coordonnateurs en avril 2017 doit aboutir à cette écriture.

Une visite systématique de tous les collèges sera réalisée cette année avec une réunion de l'équipe pédagogique sur cette thématique.

#### **Accompagnement personnalisé – Enseignement pratique interdisciplinaire**

L'étude effectuée en 2016-17 montre que les équipes pédagogiques se sont beaucoup investies dans les EPI (87% des collèges) et majoritairement sur le niveau 5° dans la thématique « Corps, santé, sécurité ».

Seuls sept collèges ont proposé de l'AP, essentiellement en classe de 6°, avec pour objet principal le savoir nager.

L'arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège (BO 22 du 22/06/2017) maintient l'obligation de ces modalités d'enseignements complémentaires que sont l'AP et les EPI : il revient à chaque établissement d'en définir les modalités et les contenus, sachant que ces derniers doivent s'inscrire dans le cadre du socle commun et des programmes de cycles.

### ➤ Le LYCEE

#### **Organisation – Suivi de l'enseignement**

Le « DossierEtablissement » de l'application informatique « LycéeEPS » sera adressé pour le **jeudi 5 octobre 2017**.

Un courrier est à venir sur les modalités.

Lors de l'année scolaire écoulée, **tous les lycées** (15 + EREA) et **2 CFA** ont adressé à l'inspection pédagogique différentes données par l'intermédiaire du « DossierEtablissement » : les emplois du temps, la programmation des APSA.

#### **Les constats 2016-17**

Les compétences propres (constats maintenus depuis 2 ans)

- 10 établissements sur 18 proposent bien une programmation sur les 5 CP ;
- Globalement, le poids des différentes CP présente un certain équilibre des CP1, CP2 et CP5 ;
- La CP3 a une faible place, exception faite en classe de 2° Générale ;

- La CP4 reste majoritaire mais sa prédominance est moindre en voie GT qu'en voie Pro ;

CP	Total	CAP BEP 1	CAP BEP 2	2° Bac Pro	1° Bac Pro	Ter Bac Pro	2° GT	1° GT	Ter GT
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	19 %	21 %	25 %	22 %	16 %	20 %	23 %	15 %	18 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	16 %	13 %	15 %	11 %	23 %	29 %	14 %	14 %	15 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	7 %	9 %	5 %	3 %	7 %	4 %	11 %	8 %	7 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	38 %	45 %	47 %	44 %	40 %	38 %	33 %	38 %	33 %
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	19 %	12 %	8 %	20 %	13 %	10 %	19 %	26 %	27 %

### Les APSA

33 APSA programmées dont 26 de la liste nationale, 4 de la liste académique et 3 APSA Etablissement (première fois).

CP	APSA les 17/35 premières	Total	CAP BEP 1	CAP BEP 2	2° BacPro	1° BacPro	Ter BacPro	2°	1°	Ter
1	Course de demi-fond	10,65%	11,62%	14,92%	9,59%	9,12%	15,33%	11,93%	7,35%	8,74%
4	Handball	8,24%	7,07%	2,89%	13,67%	3,04%	6,00%	9,77%	12,69%	7,44%
4	Badminton	8,19%	5,56%	8,98%	5,76%	9,12%	7,33%	5,17%	9,68%	11,33%
5	Musculation	7,43%	7,07%	3,04%	10,79%	2,74%	2,33%	6,61%	9,85%	12,30%
2	Escalade	6,35%	3,79%	3,50%	3,84%	9,42%	9,67%	7,47%	5,84%	5,50%
2	Natation (sauvetage)	5,95%	8,33%	8,98%	3,84%	12,77%	15,00%	1,72%	3,01%	3,88%
5	Course en durée	5,89%	1,01%	1,83%	0,96%	4,86%	2,00%	8,91%	9,35%	6,96%
5	Step	5,71%	3,79%	3,20%	8,63%	5,78%	5,33%	3,88%	6,84%	7,77%
4	Football	5,22%	7,83%	17,96%	5,52%	6,99%	10,33%	1,01%	1,50%	2,43%
4	Tennis de table	5,19%	11,11%	6,70%	5,76%	4,86%	2,67%	6,03%	5,51%	2,43%
4	Volley-ball	4,52%	0,00%	3,35%	0,96%	6,38%	6,33%	5,75%	5,18%	3,88%
4	Basket-ball	4,30%	9,09%	6,09%	4,80%	5,17%	2,67%	3,88%	2,00%	4,69%
3	Acrosport	3,05%	1,01%	3,96%	1,92%	3,65%	1,00%	6,61%	1,00%	2,27%
3	Gymnastique aux agrès	2,99%	5,56%	1,22%	0,00%	1,82%	1,33%	3,45%	5,01%	3,07%
1	Triple-saut	2,69%	4,55%	3,35%	3,84%	2,43%	0,00%	4,02%	0,67%	3,24%
1	Course de relais-vitesse	2,50%	2,53%	3,35%	3,84%	0,00%	1,33%	2,30%	4,01%	2,27%
2	Course d'orientation	1,83%	1,01%	0,61%	1,92%	1,22%	2,00%	3,16%	1,67%	1,62%

### Commentaires

- La prédominance de la CP4 demeure avec un tiers des APSA sur les 19 premières.
- Les APSA les plus programmées demeurent identiques dans un ordre modifié : demi-fond, handball, badminton, musculation, escalade, natation sauvetage, course en durée et step.
- Le poids du demi-fond et du football dans les programmations en CAP/BEP ne peut qu'interroger les représentations des équipes enseignantes avec ces publics scolaires

### Rappels :

- La **programmation de la CP5**, compétence relative au savoir s'entraîner, est **obligatoire** sur le cursus et pour **tous** les élèves, que celle-ci soit ou non support de la certification. C'est une des conditions de l'apprentissage de la gestion de la vie physique que nous devons à tous les élèves, aucun d'entre eux ne saurait en être exclu.
- **L'APSA établissement** nécessite la définition des niveaux de compétences attendues, la rédaction de fiches ressources et n'est programmable qu'après validation par l'inspection pédagogique. Elle ne peut pas servir la certification.

## ➤ Les EXAMENS

### **Le DNB**

La session 2017 est la première session ayant appliqué la nouvelle réglementation et l'intégration de l'évaluation en EPS comme élément de validation des compétences du socle commun.

Les visites des collèges prévues dans le cadre du projet pédagogique seront également l'occasion de comprendre comment l'EPS a trouvé sa place dans la validation des compétences du socle commun.

### **La voie professionnelle - Les résultats 2017**

Le rapport de la session 2017 est en ligne sur le site EPS et mérite d'être étudié par les équipes pédagogiques.

- Bac Pro : **13,06** (13,21 2016) – Filles 12,67 (12,45 2016) et Garçons 13,38 (13,83 2016)
- CAP-BEP : **13,26** (12,98 2016) – Filles 12,52 (12,36 2016) et Garçons 13,71 (13,58 2016)
- Tx d'inaptitudes totales : Bac Pro : **7,2%** (F : 10,5% ; G : 4,4%) - CAP-BEP : **6,3%** (F : 9,3% ; G : 4,3%)

Les équipes pédagogiques doivent maintenir leur vigilance sur :

- ✚ Le **taux d'inaptitudes totales**, en forte baisse pour le baccalauréat et pour les CAP-BEP ; mais toujours trop élevé chez les filles
- ✚ **L'écart filles-garçons**, toujours en faveur des garçons quel que soit l'examen, de plus d'un point en CAP-BEP.

### **La voie générale et technologique - Les résultats 2017**

Le rapport de la session 2017 est en ligne sur le site EPS et mérite d'être étudié par les équipes pédagogiques.

- Bac GT : **14,59** (14,57 2016) – Filles 14,58 (14,13 2016) et Garçons 14,59 (15,10 2016)
- Tx d'inaptitudes totales : **5,6%** (F : 7,2 % ; G : 3,8%)

Les équipes pédagogiques doivent maintenir leur vigilance sur :

- ✚ **Les moyennes filles et garçons élevées**, supérieures à la moyenne nationale, (malgré le passage des 2 CP aux 3 CP) ; les décisions fortes de la CAHPN 2017 pour juguler la hausse systématique de ces moyennes
- ✚ **L'écart filles-garçons**, toujours en faveur des garçons quel que soit l'examen ; les décisions fortes de la CAHPN 2017 pour diminuer cet écart
- ✚ **Le taux d'inaptitudes totales : une légère hausse en 2017**, mais un taux toujours trop élevé chez les filles.

### **La session 2018**

La voie professionnelle :

Pour les élèves entrés en 2<sup>o</sup> en 2016, s'applique l'arrêté du 11 juillet 2016 :

- **Suppression de la certification en classe de 2<sup>o</sup> ;**
- **Passage de 3 épreuves à 2 épreuves ;**
- Les deux épreuves sont passées en classe de 2<sup>ème</sup> année de CAP ou en classe de 1<sup>ère</sup> Bac Pro pour la certification intermédiaire.

Quelques épreuves du référentiel national ont été « rénovées » (BO 16 du 20 avril 2017) :

- CP 1 : Demi-fond
- CP 2 : Escalade
- CP 3 : Gymnastique
- CP 4 : Badminton et Tennis de table
- CP 5 : toutes les épreuves : Course en durée ; Musculation ; Natation en durée ; Step ; des fiches explicatives aident et enrichissent la compréhension et les attentes des épreuves de la CP5 et de chacune d'elles.

La voie générale et technologique :

Quelques épreuves du référentiel national ont été « rénovées » (BO 17 du 27 avril 2017) :

- CP 1 : Demi-fond ; Disque ; Hauteur ; Javelot ; ces 4 épreuves rénovées pour les Niveaux 4 et 5
- CP 1 : Natation de distance uniquement le Niveau 5
- CP 2 : Escalade (Niveau 4)
- CP 4 : Badminton (Niveau 4) et Tennis de table (Niveau 4)
- CP 5 : toutes les épreuves (Niveaux 4 et 5) : Course en durée ; Musculation ; Natation en durée ; Step ; des fiches explicatives aident et enrichissent la compréhension et les attentes des épreuves de la CP5 et de chacune d'elles.

## ➤ La SECURITE – Les APPN

**Circulaire n° 2017-075 du 19-04-2017 – Exigence de la sécurité dans les APPN dans le second degré**  
(BO n°16 du 20 avril 2017)

*L'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser.*

*Ces activités constituent en premier lieu un champ d'apprentissage spécifique de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline obligatoire tout au long de la scolarité. Ainsi, les programmes d'EPS des collèges et des lycées prévoient que les élèves doivent s'éprouver tout au long de leur scolarité au contact de ces (APPN) : escalade, course d'orientation, VTT, canoë-kayak, voile, randonnée, etc. En fonction de l'APPN pratiquée, **chaque projet EPS doit permettre aux élèves de développer des compétences pour « se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels ».***

***Les conditions spécifiques d'exercice de ces enseignements et de ces pratiques justifient que les APPN soient soumises, dans le cadre scolaire, à des exigences strictes de sécurité***

La circulaire n° 2017-075 attire donc l'attention des enseignants sur **l'exigence de sécurité en matière d'enseignement des APPN** dans le second degré, dont l'esprit et les enjeux sont définis dans la partie « Conclusion » :

*Les activités physiques de pleine nature permettent de vivre pleinement des expériences individuelles et collectives. Qu'il s'agisse d'EPS ou de sport scolaire, la possibilité de pratiquer en pleine nature est une liberté que l'École doit encourager dès le plus jeune âge. La montagne, la mer, les forêts, les cours d'eau, les grands espaces sont de merveilleux terrains d'apprentissage de la maîtrise des risques et de l'autonomie, mais aussi d'épanouissement, d'entraide et d'émotions partagées, à condition que **les expériences qu'offrent les APPN soient osées avec le minimum de risques objectifs et réalisées avec le maximum de sécurité.***

Conformément à la circulaire citée, chaque établissement devra intégrer au projet pédagogique EPS, une partie relative à la sécurité dans le cadre des APPN programmées.

A cette fin, la circulaire énonce des **conseils et des recommandations spécifiques aux APPN** devant être pris en compte dans la pratique quotidienne des enseignants. Une annexe relative à l'escalade complète la circulaire. D'autres APPN (ski alpin, course d'orientation, VTT, randonnée pédestre) donneront également lieu à des annexes qui seront publiées ultérieurement.

Rappel :

**La note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 et la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 demeurent des textes réglementaires de référence.**

## Le sport scolaire

La lettre de rentrée de 2013 rappelle le fonctionnement ordinaire de l'AS d'établissement et le rôle dévolu aux enseignants, animateurs de l'AS.

### + **Décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves**

**Note de service n° 2014-073 du 28-5-2014** (BO n°22 du 29 mai 2014)

Le décret et la note de service instituent les **3 h indivisibles** d'animation de l'AS d'établissement dans le service des enseignants d'EPS.

Cette activité constitue, en complément du service d'enseignement proprement dit, **une des missions statutaires** à part entière de ces enseignants. Ainsi, le service de chaque enseignant d'EPS, qu'il exerce à temps complet ou à temps partiel, comprend un volume forfaitaire de **trois heures** consacrées à l'organisation, à l'animation, au développement et à l'entraînement des membres de l'association sportive (AS) de son établissement scolaire. Ces heures sont inscrites dans **l'état des services d'enseignement** de chaque enseignant et sont naturellement **indiquées sur son EDT hebdomadaire**.

### + La **journée du sport scolaire** est fixée, pour l'année scolaire 2017-2018, au **mercredi 27 septembre 2017**.

Cette journée a pour objectifs de faire connaître et promouvoir les activités des associations sportives d'école ou d'établissement et des fédérations sportives scolaires tant auprès des élèves que des parents, du mouvement sportif et des collectivités territoriales, contribuant ainsi au développement du sport scolaire.

Cette journée reste par ailleurs intégrée à l'opération « Sentez-vous sport ! », semaine de promotion de la pratique d'activités physiques et sportives auprès du plus grand nombre, pilotée du 23 septembre au 1er octobre 2017 par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et s'inscrit également dans le cadre de la « Semaine européenne du sport ».

Cette année, les manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous pourront être organisées en rapport au thème de « l'Europe ».

Il est à noter que la JNSS revêt également une importance toute particulière du fait de l'annonce possible le 13 septembre prochain de l'admission de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La mobilisation de tous les acteurs concernés au niveau académique est nécessaire pour assurer la pleine réussite de cette journée. La possibilité de banaliser tout ou partie de la matinée de la JNSS doit ainsi permettre la conduite d'actions bénéficiant à l'ensemble des élèves, ainsi que la continuité avec les activités de l'association sportive se déroulant l'après-midi. Il convient de veiller à l'intégration de cette journée dans les différents projets d'école ou d'établissement mais aussi dans le plan de développement du sport scolaire intégré au projet académique.

L'ensemble des informations relatives à la JNSS 2017 est accessible sur la page Éduscol dédiée : <http://eduscol.education.fr/cid57378/journee-nationale-du-sport-scolaire.html>

Chaque établissement **adressera un compte rendu synthétique** (types d'actions, nombre d'élèves participants, nombre d'enseignants et personnels de l'établissement participants) **à l'inspection pédagogique régionale et aux services de l'UNSS (régional et départemental)** pour **le lundi 2 octobre** (envoi par mel obligatoire).



## La formation des enseignants

### ➤ La filière STAPS

La filière STAPS de l'Université de Corse offre la possibilité de se préparer au métier d'enseignant d'EPS par l'intermédiaire de la mention « Education et motricité ».

Dans ce cadre, des stages d'observation en établissement sont proposés aux étudiants.

Certains enseignants pourront être sollicités pour accueillir ces étudiants, vous saurez le faire l'accueil qui convient.

### ➤ L'ESPE – Le master MEEF

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République crée les **ESPE** (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation).

L'ESPE de Corse assure la formation à l'exercice du métier et la préparation au CAPEPS externe.

Les étudiants, ayant obtenu leur licence STAPS, accèdent à l'ESPE pour y suivre un Master MEEF (Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et passer le concours de recrutement en fin de M1, puis effectuent une année de M2 en alternance « établissement scolaire / ESPE » qui se conclut par leur titularisation.

Les contenus du Master MEEF en M1, la préparation au concours externe de recrutement et la formation au métier inscrivent l'obligation d'un **stage de pratique accompagnée** dans le parcours des étudiants.

En cas de sollicitation, **vous saurez accueillir, dans vos établissements, ces étudiants** en formation en répondant au cahier des charges de l'ESPE.

Période de **stage filé** (le **lundi**) MASTER 1 MEEF :

- **Du lundi 20 novembre 2017 au lundi 19 février 2018**

### ➤ La formation continue (FC)

La formation continue est un droit, **l'assiduité** pleine et entière aux stages est un devoir.

Si le suivi de la formation est individuel, la mutualisation des connaissances doit permettre d'enrichir l'enseignement collectif de la discipline au sein de chaque établissement.

A l'initiative de Mme Carole Sebben, responsable académique FC EPS, un **blog d'informations** a été créé depuis septembre 2011, son adresse a muté sur un autre site courant 2016 : <http://infostagesceps2a2b.e-monsite.com/>  
Vous êtes invités à vous connecter régulièrement afin de suivre l'actualité de la FC.

Principes d'inscription aux stages de FC EPS :

- Respect de la période d'inscription aux formations (2 octobre 2017)
- Seuls les stages avec « Candidature individuelle » sont concernés
- **Quatre vœux** de stage maximum hiérarchisés, parmi :
  - ✚ 1 ou 2 vœux sur 4 académiques (le lieu académique dépendra de l'origine des inscrits) ;
  - ✚ 1, 2, 3 ou 4 vœux maximum (dépend du nombre de vœux académiques) sur 4 départementaux (**inscription dans son département exclusivement**) ;
  - ✚ Si le professeur ne fait que 3 vœux et qu'un stage est annulé, pas de rattrapage sur un stage non demandé a priori.

La liste des stages offerts en 2017-2018 est consultable sur GAIA, avec **l'identifiant et le mot de passe de votre BAL académique**, accès à partir de l'adresse <https://id.ac-corse.fr> ou de **I.Prof** choisir **GAIA Module individuel - privé (Accès depuis internet)**

### ➤ La liste de diffusion académique - Informations professionnelles

Par l'intermédiaire de Mme Françoise Ravera, Interlocutrice Académique Numérique (IAN) EPS, a été activée la liste de diffusion académique des professeurs d'EPS :

[liste.enseignants-eps@ac-corse.fr](mailto:liste.enseignants-eps@ac-corse.fr)

### Cette liste sert exclusivement :

- ✚ à échanger des informations permettant un réel travail collaboratif (lettre de rentrée, réflexions, idées, organisation de réunion, modifications d'horaires, précisions de salle, demandes de confirmations, outils, fiches, ...)
- ✚ à suivre les actualités dans le domaine de l'utilisation des TICE en EPS, mais aussi plus généralement à communiquer (informations et bilans stages FC, mutualisation de bonnes pratiques, d'expériences pédagogiques, ...)
- ✚ à poser des questions à **caractère professionnel** et à y répondre ;
- ✚ à partager la culture commune entre professionnels de l'EPS.

Tous les enseignants d'EPS de l'académie appartiennent à cette liste de diffusion par leur adresse mel professionnelle : prénom.nom@ac-corse.fr

Pour accéder aux messages, il faut avoir activé son adresse académique.

### ➤ La formation aux concours

Le calendrier de la **session 2018**

Concours	Epreuves	Dates	Inscriptions aux concours
CAPEPS Interne CAER	Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline	Mercredi 31 janvier	<b>Du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12h00, au jeudi 12 octobre 2017, 17 heures.</b>
CAPEPS Externe CAFEP	Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des APSA	Jeudi 15 mars	
	Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré	Vendredi 16 mars	
Agrégation interne CAER	L'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1958 à nos jours. Connaissances historiques, philosophiques, sociologiques, épistémologiques, économiques et institutionnelles permettant de comprendre l'image, le statut et l'identité de l'EPS.	Période du 23 au 26 janvier	
	Étude de cas relatif à l'enseignement de l'EPS dans le second degré		
Agrégation externe	Education, activités physiques sportives et artistiques, société. L'éducation physique et sportive et son rapport aux types et aux modalités de pratiques en usage dans la société française de 1918 à nos jours.	Période du 5 au 23 mars	
	Éducation physique et sportive et développement de la personne. Pratiques professionnelles en EPS et apprentissages en contexte scolaire.		

La formation aux concours internes est co-pilotée par l'ESPE et l'Académie et débute le **samedi 16 septembre** à Corté, s'il y a suffisamment d'inscrits (**au moins 5 candidats inscrits à la DAFPEN pour ouvrir la formation**).

La formation se déroule à l'ESPE à Corté, principalement le samedi, et occasionnellement le vendredi.

L'inscription à la formation se fait dans GAIA (Cf. inscription stage ci-dessus).

La professeure responsable de la préparation aux concours internes CAPEPS et agrégation interne, est :

✚ Mme Céline RAT, professeure agrégée au collège Fesch, Ajaccio.

Les candidats intéressés doivent la contacter très rapidement à l'adresse :

- celine.rat@ac-corse.fr

Le professeur responsable au sein de l'ESPE, est :

✚ M. Jérémy CALENDINI, professeur agrégé ESPE de Corse, Corté.

## Le métier d'enseignant

L'année scolaire 2017-2018, voit la mise en place de nouvelles modalités d'évaluation des enseignants par la réforme du **PPCR** (parcours professionnels, carrières, rémunérations).

### ➤ LES TEXTES REGLEMENTAIRES

- Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale
- Décret n° 2017-787 du 5 mai 2017 relatif aux nouvelles modalités d'accompagnement, d'appréciation de la valeur professionnelle et d'avancement des personnels enseignants exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat
- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale
- Décret n° 2017-789 du 5 mai 2017 fixant l'échelonnement indiciaire de certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

La réforme de l'évaluation met fin à la notation des enseignants. Deux modalités complémentaires :

- Le **rendez-vous de carrière** : appréciation de la valeur professionnelle
- L'**accompagnement** et le suivi des personnels enseignants

### ➤ LE RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Lien entre la carrière et l'évaluation de l'enseignant - Tous les 7 ans.

Le rendez-vous de carrière est un temps consacré pour faire le point sur sa pratique et porter un regard particulier sur le chemin parcouru professionnellement

- 1<sup>er</sup> rendez-vous : **2<sup>ème</sup> année du 6<sup>ème</sup> échelon**
- 2<sup>ème</sup> rendez-vous : **entre 18 et 30 mois du 8<sup>ème</sup> échelon**
- 3<sup>ème</sup> rendez-vous pour accès à la hors classe : **2<sup>ème</sup> année du 9<sup>ème</sup> échelon**

Les éléments constitutifs :

- Une inspection en classe
- Un entretien avec l'inspecteur\*
- Un entretien avec le chef d'établissement\*

\* *L'enseignant a la faculté de préparer son entretien en s'appuyant sur un « document de référence » dont l'objet sera de valoriser les aspects de son parcours professionnel.*

**Le rendez-vous de carrière donne lieu à une évaluation professionnelle matérialisée par un compte rendu**

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, cette évaluation fait l'objet d'une concertation entre inspecteur et chef d'établissement.

**11 compétences professionnelles sont évaluées :**

- ✚ 5 compétences évaluées par l'inspecteur qui concernent les pratiques professionnelles « dans la classe »
- ✚ 5 compétences évaluées par le chef d'établissement qui concernent les pratiques professionnelles « au sein de l'établissement »
- ✚ 3 compétences évaluées conjointement par l'inspecteur et le chef d'établissement qui relèvent de « l'engagement professionnel au service des élèves et de l'institution »

4 niveaux d'évaluation proposés à l'appréciation finale du recteur :

- A consolider ; Satisfaisant ; Très satisfaisant ; Excellent

### ➤ L'ACCOMPAGNEMENT

**Le rendez-vous de carrière et l'accompagnement sont intimement liés.**

Collectif ou individuel, l'accompagnement des personnels enseignants dans l'exercice de leur métier (évolution des pratiques didactiques et pédagogiques) est **l'une des finalités** du projet de réforme de l'évaluation.

L'accompagnement de proximité des équipes et des personnels vise :

- à les soutenir dans l'exercice de leurs missions dans une relation de confiance,
- à développer le potentiel individuel,
- à construire des compétences collectives.

En parallèle des rendez-vous de carrière, cette démarche :

- revêt une dimension formative,
- assure la cohérence et l'efficacité de l'action éducative.

## Les attendus des établissements

Pour l'année scolaire 2017-2018, tous les documents concernant l'organisation de l'EPS dans les établissements seront transmis par l'intermédiaire de la suite logicielle PackEPS :

- Les EDT,
- Les programmations d'APSA,
- Le savoir nager,
- Les protocoles des CCF (BAC, CAP, BEP),
- Les notes des CCF (BAC, CAP, BEP),
- La validation des compétences du socle commun.

Le site EPS présente les démarches à effectuer afin d'éviter les « incidents » informatiques.

Afin de faciliter, les différentes saisies sur PackEPS, il est nécessaire de **mobiliser des procédures collectives** : il ne revient pas au seul professeur coordonnateur de « tout » saisir, notamment les données mises à jour de **chaque enseignant (échelon, date d'inspection, compétences particulières, vœu,...)**.

Des mises à jour régulières des saisies (nouvel élève, notes, modification d'EDT ou de groupe, statut d'élève,...) doivent être effectuées afin d'éviter les oublis et de gérer les éventuels cas particuliers en urgence en fin d'année.

Les documents complémentaires, comme les projets pédagogiques, les outils d'évaluation, les épreuves adaptées, seront obligatoirement numérisés et transmis par courriel.

Objets	Modalités	Dates Limites
Identité du coordonnateur : nom et contacts mail et téléphone	Courrier électronique à l'IA-IPR	Mercredi 13 septembre 2017
Données COLLEGE : Equipe pédagogique, EDT, Programmation	Saisie sur ColleeEPS et envoi du DossierEtablissement à l'IPR	Jeudi 5 octobre 2017
Données LYCEE : Equipe pédagogique, EDT, Protocole BAC et/ou Protocole CAP-BEP	Saisie sur LycéeEPS et envoi du DossierEtablissement à l'IPR	Jeudi 5 octobre 2017
Deux personnes ressources assurent l'accompagnement technique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme RAVERA Françoise : francoise.ravera@ac-corse.fr</li> <li>▪ M. MELA Marc : marc.mela@ac-corse.fr</li> </ul>		

### ➤ Sur l'Agenda **prévisionnel** du professeur d'EPS

LYCEES :

- CAHPN validation des protocoles Bac-CAP-BEP : Semaine 41 ou 42.

EXAMENS :

- Epreuves ponctuelles obligatoires CAP-BEP : Semaine 15 (probablement jeudi 12 avril 2018).
- Epreuves ponctuelles obligatoires BAC : Semaine 20 (probablement Mardi 16 mai 2018).
- Epreuves ponctuelles facultatives : Semaine 22 (du 28 mai au 1 juin 2018).

## Quelques documents d'appui

Objets	Documents	Références
PREPARATION de la RENTREE 2017	Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République	J.O du 9 juillet 2013
	<b>Arrêté du 16-6-2017 - J.O. du 18-6-2017 - Organisation des enseignements : modification</b>	<b>BO n°22 du 22 juin 2017</b>
	<b>Dossier de Presse – Rentrée 2017</b>	<b>Site du MEN</b>
SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES	LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	J.O n° 36 du 12 février 2005
SOCLE COMMUN CCC	Décret n° 2015-372 du 31-3-2015	BO n°17 du 23 avril 2015
EVALUATION	-Décret 2015-1929 du 31/12/15 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège -Arrêté du 31/12/15 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège -Arrêté du 31/12/15 relatif aux modalités d'attribution du DNB	BO n°3 du 21 janvier 2016
HISTOIRE DES ARTS	Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts	B.O n°32 du 28 août 2008
METIER D'ENSEIGNANT	Décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré	J.O du 23 août 2014
METIER D'ENSEIGNANT D'EPS	▪ Décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves	J.O du 10 mai 2014
	▪ Note de service n° 2014-073 du 28-5-2014	B.O n°22 du 29 mai 2014
PROGRAMMES D'EPS	Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au C.A.P. et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel	BO Spécial n°2 du 19 février 2009
	Enseignements commun, d'exploration et facultatif Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique	BO Spécial n°4 du 29 avril 2010
	Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)	BO Spécial n°11 du 26 novembre 2015
NATATION	Enseignement dans les premier et second degrés <i>(Circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011)</i>	BO n°28 du 14 juillet 2011
	▪ Décret 2015-847 du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire «savoir-nager»	JO du 11 juillet 2015
	▪ Arrêté du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire «savoir-nager» ▪ Modèle d'attestation scolaire du savoir nager	BO n°30 du 23 juillet 2015
EXAMENS EPREUVE D'EPS	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive à l'examen des baccalauréats d'enseignement général et technologique ( <i>Arrêté du 21 décembre 2011 – Circulaire 2012-093 du 8 juin 2012 modifiée par la C.2013-131 du 28 août 2013</i> )	BO n°7 du 16 février 2012 BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 BO n°33 du 12 septembre 2013
	Arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel	JO du 28 juillet 2015
	Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 définissant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du BAC PRO, du CAP et du BEP	JO du 30 juillet 2016 (Application Session 2018)
	<b>Circulaire n° 2017-058 du 4-4-2017 - Évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles</b>	<b>BO n°16 du 20 avril 2017</b>
INAPTITUDES et DISPENSES D'EPS	➤ Circulaire académique ➤ Protocole académique de prise en charge administrative et pédagogique des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale ➤ Projet pilote départemental EPS/ASH de la Haute-Corse (juin 2013)	C. du 12 décembre 2005 Protocole académique du 13 novembre 2006
INSPECTION	Protocole d'inspection	Site académique

## **Annexe 1 – PROGRAMMES Lycées**

### **Listes nationales et académiques des APSA**

<b>Compétences propres à l'EPS</b>	<b>Programme Voie Pro 2009</b> <u>BO Spécial n°2 du 19 février 2009</u>  <b>33 LN + 4 LA</b>	<b>Programme Lycée GT 2010</b> <u>BO Spécial n°4 du 29 avril 2010</u>  <b>31 LN + 4 LA</b>
CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Pentabond Relai-Vitesse Disque Natation de distance Natation de vitesse	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Pentabond Relai-Vitesse Disque Natation de distance Natation de vitesse
	Biathlon (Demi-fond / Tir à l'arc)	Biathlon (Demi-fond / Tir à l'arc)
CP2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés (inhabituels) et incertains	Course d'orientation Escalade Natation Sauvetage	Course d'orientation Escalade Natation Sauvetage
	Randonnée Voile	Randonnée Voile
CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Aérobic Acrosport Gymnastique au Sol Gym Saut de Cheval Gym rythmique Arts du cirque Danse	Aérobic Acrosport Gym (Sol, BP, BA, BF, P) Gym rythmique Arts du cirque Danse
CP 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Basket Football Handball Rugby Volley-Ball Badminton Tennis de Table Boxe française Judo	Basket Football Handball Rugby Volley-Ball Badminton Tennis de Table Boxe française Judo
	Tennis	Tennis
CP 5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	Course en Durée Muscultation Natation en Durée Relaxation Step	Course en Durée Muscultation Natation en Durée Step

**NB** : dans les cases vertes, les APSA de la liste académique

Chaque CA permet à l'élève de construire les compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale) en s'appuyant sur des APSA diversifiées

## Annexe 1 – PROGRAMME du Collège (A du 9/11/2015)

Champs d'Apprentissage	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève	
	CYCLE 3	CYCLE 4
CA1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée	<p>Activités athlétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- courses,</li> <li>- sauts,</li> <li>- lancers</li> </ul> <p>Natation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Activités athlétiques</b> (courses, sauts, lancers).</li> <li>- <b>Activité de natation</b> sportive.</li> </ul> <p>Autant que possible, l'élève choisit les épreuves dans lesquelles il souhaite réaliser sa performance optimale. L'engagement moteur reste conséquent afin de mobiliser, en les combinant, toutes les ressources.</p> <p>Les élèves prennent en charge (seuls ou collectivement) une partie de la programmation de leur travail.</p>
CA2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés	<p>Activités de roule et de glisse, Activités nautiques, Equitation, Parcours d'orientation, Parcours d'escalade, Savoir nager, <b>etc.</b></p>	<p><b>Activités physiques de pleine nature</b> ou en reproduisant les conditions : course d'orientation, escalade, randonnée, kayak, sauvetage, VTT, ski, ...</p> <p>Recherche de situations présentant de plus en plus d'incertitude et nécessitant un engagement de plus en plus important tout en maîtrisant sa prise de risque.</p>
CA3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	<p>Danses collectives, Activités gymniques, Arts du cirque, Danse de création.</p>	<p><b>Activités physiques artistiques</b> : danse, arts du cirque. <b>Activités gymniques</b> : acrosport, gymnastique sportive.</p> <p>Recherche de situations nécessitant un engagement de plus en plus important des élèves dans des processus de création, individuellement ou en groupe.</p>
CA4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel	<p>Jeux traditionnels plus complexes (thèque, bérêt, balle au capitaine, poules- vipères- renards, etc.),</p> <p>Jeux collectifs avec ou sans ballon et jeux pré-sportifs collectifs (type handball, basket-ball, football, rugby, volley-ball...),</p> <p>Jeux de combats (de préhension),</p> <p>Jeux de raquettes (badminton, tennis).</p>	<p><b>Activités de coopération et d'opposition</b> : les jeux et sports collectifs avec ballon (handball, basket-ball, football, volley-ball, ultimate, rugby, etc.).</p> <p><b>Activités d'opposition duelle</b> : les sports et jeux de raquette (badminton, tennis de table).</p> <p><b>Activités physiques de combat</b> : lutte, judo, boxe, etc.</p> <p>Prise de conscience par les élèves des <b>analogies</b> et des <b>différences</b> entre toutes ces activités d'opposition ainsi que les spécificités de chacune.</p> <p>Situations où le <b>rapport de force est équilibré</b>, nécessitant une <b>organisation individuelle ou collective plus complexe.</b></p>

**NB :** il n'existe plus de liste d'APSA, ni nationale, ni académique.

Cependant, il est attendu des équipes pédagogiques qu'elles soient en mesure de justifier le choix des APSA.

## Annexe 2.1 / Session 2017 des Examens

### Baccalauréat général et technologique

#### Listes nationale et académique des épreuves du contrôle en cours de formation (CCF)

<u>Les compétences propres à l'EPS</u>	<u>31 Epreuves Nationales BO spécial n°5 du 19 juillet 2012</u>	<u>4 Epreuves Académiques</u>
CP1 : Réaliser une performance mesurable à une échéance donnée	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Course demi-fond</li> <li>➤ Course de haies</li> <li>➤ Course de relai-vitesse</li> <li>➤ Lancer du disque</li> <li>➤ Lancer du javelot</li> <li>➤ Saut en hauteur</li> <li>➤ Pentabond</li> <li>➤ Natation de vitesse</li> <li>➤ Natation de distance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Biathlon « Tir à l'arc – Demi-fond »</li> </ul>
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Escalade</li> <li>➤ Course d'orientation</li> <li>➤ Natation sauvetage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Randonnée de moyenne montagne</li> <li>➤ Voile</li> </ul>
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acrosport</li> <li>➤ Aérobic</li> <li>➤ Arts du cirque</li> <li>➤ Danse</li> <li>➤ Gymnastique (sol, parallèles, asymétriques, fixe, poutre)</li> <li>➤ Gymnastique rythmique</li> </ul>	
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Basket-ball</li> <li>➤ Football</li> <li>➤ Handball</li> <li>➤ Rugby</li> <li>➤ Volley-ball</li> <li>➤ Badminton</li> <li>➤ Tennis de table</li> <li>➤ Boxe française</li> <li>➤ Judo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tennis</li> </ul>
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Course en durée</li> <li>➤ Musculation</li> <li>➤ Natation en durée</li> <li>➤ Step</li> </ul>	



## Annexe 2.2 / Session 2017 des Examens

### **CAP-BEP et Baccalauréat Professionnel**

#### **Listes nationale et académique des épreuves du contrôle en cours de formation (CCF) - Définition des épreuves**

<b><u>Les compétences propres à l'EPS</u></b>	<b><u>27 Épreuves Nationales</u> <b>B.O n°16 du 20 avril 2017</b></b>	<b><u>4 Epreuves Académiques</u></b>
CP 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relai-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation	➤ Biathlon « Tir à l'arc – Demi-fond »
CP 2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	8. Course d'orientation 9. Escalade 10. Sauvetage	➤ Randonnée de moyenne montagne ➤ Voile
CP 3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	11. Acrosport 12. Gymnastique 13. Arts du cirque 14. Danse	
CP 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple	➤ Tennis
CP 5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	24. Musculation 25. Course en durée 26. Step <b>27. Natation en durée</b>	

## Annexe 2.3 / Session 2017 des Examens

### Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel Liste des épreuves facultatives ponctuelles

<b>Compétences Propres</b>	<b>Liste nationale BO n°16 du 20/04/2017</b>	<b>Liste académique</b>
CP1	➤ <b>Natation de distance *</b>	
CP2		➤ Escalade ➤ Voile
CP3		
CP4	➤ Judo ➤ Tennis	

**\* : La fiche d'évaluation NATATION DE DISTANCE, a été rénovée pour le Niveau 5  
Cf. BO n°16 du 20 avril 2017 - Annexe 4 : Liste nationale des épreuves et référentiels  
de certification pour l'enseignement facultatif**

### Liste nationale des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel terminal

Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel  CAP-BEP  <b>Bulletin officiel n° 16 du 20 avril 2017</b>
➤ demi-fond et badminton en simple ; ➤ demi-fond et tennis de table en simple ; ➤ gymnastique au sol et tennis de table en simple ; ➤ sauvetage et badminton en simple ; ➤ gymnastique au sol et badminton en simple.

*Tous les référentiels de ces épreuves (nationales ou académiques)  
sont disponibles sur le site EPS de l'Académie*

## Annexe 3 – Contacts académiques

<b>Rectorat de l'académie de Corse</b>	Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.50.33.33 Fax : 04.95.51.27.06 Site internet : <a href="http://www.ac-corse.fr">www.ac-corse.fr</a>
<b>Direction des Services départementaux de l'Education nationale de Corse du Sud</b>	Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.51.59.51 Fax : 04.95.51.13.09
<b>Direction des Services départementaux de l'Education nationale de Haute Corse</b>	Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA	Tel : 04.95.34.59.59 Fax : 04.95.34.59.01
<b>Université de Corté</b>	Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.00.00 Fax : 04.95.46.03.21
<b>ESPE</b>	Campus Mariani – Bât. Alberti 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.23.50 Fax : 04.95.45.23.55
	Centre Ajaccio	Tel : 04.95.51.90.00
	Centre Bastia	Tel : 04.95.34.82.20
<b>CRDP - CANOPE</b>	Imm Castellani Quart Saint Joseph 20000 AJACCIO	Tel : 04.95.50.90.00 Fax : 04.95.51.11.88
<b>UNSS</b>	Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO	Tel : 04.95.22.41.24 Fax : 04.95.20.11.54 Site internet : <a href="http://www.unsscorse.org/">http://www.unsscorse.org/</a>
	Service Départemental BP 332 – Stade de l'Arinella 20297 BASTIA Cedex	Tel : 04.95.33.71.14 Fax : 04.95.33.82.71 Email : <a href="mailto:dsd02b@sirtem.fr">dsd02b@sirtem.fr</a>
<b>Equipe d'organisation de la Formation Continue</b>	Responsable académique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carole SEBBEN (Collège de Porticcio)</li> </ul>	
	Responsables de secteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ajaccio : Cyril ALBERTINI (Collège de Porticcio)</li> <li>▪ Bastia : Christian MARCHETTI (Lycée J.Nicoli, Bastia)</li> <li>▪ Corté - Balagne : Christelle MAGNARD (Collège J.Orabona, Calvi)</li> <li>▪ Grand Sud : Hélène LACHAUD (Collège de Bonifacio)</li> </ul>	
<b>EXAMENS Epreuves ponctuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2A : Jean-Charles MONDOLONI, Lycée Fesch, Ajaccio</li> <li>• 2B : Antoine PESCECETTI, Lycée P.Vincensini, Bastia</li> <li>• 2B : Pierre MAUREL, Clg Montesoro, Bastia</li> </ul>	
<b>EPS/ASH</b>	Professeur référent auprès de l'IA-DASEN de Haute Corse <ul style="list-style-type: none"> <li>• Laure GUIDI : <a href="mailto:e-r.balagne@ac-corse.fr">e-r.balagne@ac-corse.fr</a></li> </ul>	
<b>IAN EPS</b>	Interlocutrice académique numérique en EPS <ul style="list-style-type: none"> <li>• Françoise RAVERA : collège de Lucciana, <a href="mailto:francoise.ravera@ac-corse.fr">francoise.ravera@ac-corse.fr</a></li> </ul>	
<b>Webmestre</b>	Site académique EPS et gestion informatique des examens EPS <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marc MELA, Rectorat : <a href="mailto:marc.mela@ac-corse.fr">marc.mela@ac-corse.fr</a></li> </ul>	

### Pour joindre l'inspection pédagogique régionale

Rectorat de l'académie de Corse Pôle Pédagogique A l'attention de monsieur Alain COSTANTINI, IA-IPR EPS Bd Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO CEDEX 4	<a href="mailto:alain.costantini@ac-corse.fr">alain.costantini@ac-corse.fr</a>
--	--